



EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2023

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	2
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

« Annule et remplace précédente »

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : vingt-quatre mars deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivée à 19h41), Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne procuration à Pinardon-Thévet Lucette, Gaspard Céline.

Absents : Détéienne Aurélien, Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Pascale Sage

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Commune

L'exécution du Budget 2022 fait apparaître les comptes suivants à la fin du même exercice :

	Dépenses		Recettes	Résultat
011 Charges courantes	419 224,37 €	70 produits services	85 117,95 €	
012 Frais Personnel	621 069,48 €	73 Impôts Taxes	790 130,80 €	
65 Participations	177 542,98 €	74 Dotations	454 632,13 €	
66 Intérêts prêts	18 690,88 €	75 Autres produits	27 406,18 €	
67 Dotations	12 370,43 €	013 Atténuation Charges	41 993,62 €	
042 Transfert/sections		77 Produits except.	9 601,64 €	
		002 Exc fonct. reporté	287 490,80 €	
Total Fonctionnement	1 249 398,14 €		1 696 373,12 €	446 974,98 €

16 Capital Prêts	118 602,20 €			
20 Immo. incorporelles	28 315,49 €	10 dotations Réserves	419 010,83 €	
21 Immo. corporelles	88 949,42 €	13 Subventions	269 868,84 €	
23 Immo. en cours	559 382,85 €	16 Emprunt		
041 Opérations patrimoniales	14 680,38 €	041 Opérations patrimoniales	14 680,38 €	
001 Déficit reporté	3 303,71 €			
Total Investissement	813 234,05 €		703 560,05 €	-109 674,00 €

Le présent Compte administratif fait apparaître les mêmes résultats que le Compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil municipal est tenu de délibérer sur les résultats rendus par l'ordonnatrice, sans la présence de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 28 mars 2023.

Madame la Maire, Béatrice Tricard

